dère que comme une affaire en participation dans laquelle les intéressés entrent au prorata de leurs apports dans les bénéfices comme dans les pertes. M. le greffier est chargé de faire compte entre les parties et le tribunal proroge la cause au 8 juillet.

**Imitation d'un dessin de fabrique**

Nous passons brièvement sur un appel interjeté de la décision du conseil des prudhommes à propos d'un différend entre patron et ouvrier pour passer immédiatement à un procès très intéressant tant au point de vue de son objet que par la façon dont il est exposé. Il s'agit de l'imitation d'un dessin de fabrique.

M. R. P., fabricant, avait déposé au secrétariat du Conseil des Prudhommes, le 8 décembre 1882, le dessin d'un tapis (foyer, carpettes, compartiments) afin de s'en assurer la propriété pendant cinq ans.

L'année dernière il constatait qu'une maison anglaise, Monsieur J.S., de Londres, vendait, à Paris, un article présentant les mêmes dessins; un tapis pour compartiments surtout, provenant de la maison J. S., était la copie servile du tapis de la fabrique R. P., à la différence que le premier était un article bouclé et imprimé et le second de la moquette tissée teinte. Une correspondance s'échangea à ce sujet entre MM. J. S. et R. P., mais l'entente n'ayant pas pu se faire, l'action est portée aujourd hui devant le Tribunal.

M. R. P. requiert une condamnation contre M. J. S. à 6,000 de dommages intérêts, à l'interdiction d'entrée en France des tapis copiés, à peine de 100 fr. par chaque pièce introduite, et à l'insertion du jugement dans quatre journaux, deux de l'arrondissement et deux de Paris, à son choix. Subsidiairement, il demande nomination d'experts chargés d'examiner les dessins déposés, de dire s'ils présentaient de la nouveauté et de voir si les tapis de la maison J. S. sont la copie des tapis de sa fabrication.

Il prétend que les carpettes vendues par la maison J. S... présentent l'aspect général de celles qu'il produit. Il s'est inspiré dans son dessin d'un tapis oriental mais en y apportant des modifications et ces modifications ont été reproduites par son adversaire. On ne peut pas davantage, selon lui, contester la propriété du dessin parce qu'il ne serait pas nouveau il n'est pas nécessaire que la nouveauté soit absolue, elle peut être relative et l'invention réside dans le fait d'une application nouvelle d'éléments qui ne sont pas nouveaux. Il n'est pas possible non plus d'arguer d'une fabrication de dessin en qualité inférieure, ce qui constituerait une aggravation de la contrefaçon.

M. J. S... soutient qu'en ce qui concerne le tapis pour compartiments, on n'a pas prouvé qu'il ait été vendu en France un seul mètre de ce tissu, retiré sitôt la réclamation.

Quant aux carpettes, elles ont pu être copiées, comme M. R. P. l'a fait lui-même, sur le tapis oriental dont le dessin était tombé dans le domaine public. Il fait remarquer que, dans le tapis de son adversaire, il n'est pas un détail qui ne se retrouve dans le tapis initial d'Orient : il n'y a donc pas eu invention, ce qui est la base de toute propriété intellectuelle. D'ailleurs, dans leur ensemble général, les deux carpettes diffèrent et les acheteurs ne peuvent pas les confondre. Il conclut donc à ce que M. R. P. soit débouté de sa demande et à ce que les experts, s'il en doit être nommés, aient pour mandat d'examiner en même temps que les tapis incriminés, l'esquisse du tapis d'Orient et de les comparer ensemble.

**Question d'incompétence**

Une question d'incompétence est ensuite soulevée à propos d'un compte à faire entre un fabricant de cette ville et son représentant de Paris. Celui-ci prétend qu'il relève du Tribunal de Commerce de la Seine parce qu'il a toujours réglé ses comptes de ventes en soldant des traites tirées sur lui par son commettant de Tourcoing.

Les causes ont été mises en délibéré

## Tribunal civil de Lille

*Audience des criées du mercredi 23 juin*

On a vendu la maison sise à Tourcoing, rue de Lille n° 22. La mise à prix était de 9.000 fr. elle a été adjugée à M. Gennevoise, avoué pour 14.500 fr.

## NORD

**Willems.** — Hier soir, trois solides gaillards se sont présentés chez M. Truffaut, filateur, sollicitant une aumône. N'ayant rien reçu, ils se retirèrent en déclarant qu'ils mettraient le feu aux quatre coins du bâtiment. Ces individus ont été arrêtés par la gendarmerie. Ils se nomment : Em. Delattre, Jules Vermeulen et Pierre Pierquin. Ils habitent tous trois Roubaix.

**Un fratricide.**— Deux frères, dont l'un habite Saint-Wast et l'autre Neuvilly, étaient divisés depuis longtemps par suite de questions de famille.

Lundi soir, ils se rencontrèrent près de la chapelle de St-Waast et, après une vive discussion, en vinrent bientôt aux coups.

Soudain, celui des deux frères qui demeure à Neuvily, se sentant le moins fort, saisit une énorme pierre et la lança à la tête de son malheureux frère, qui tomba, le crâne fendu.

Le fratricide a été arrêté presque immédiatement et conduit à la gendarmerie de Solesmes.

La victime est très-gravement blessé, mais on désespère pas de la sauver.

**Douai.** — M. Brassart, l'archiviste de Douai, vient de déterminer avec précision la maison de cette ville où travailla et où mourut Jean Bellejambe, le grand peintre douaisien, surnommé le *maître des couleurs*.

Cette maison qu'il a achetée le 21 avril 1506, n'est autre que celle actuellement occupée par M. Saphore, rue St-Pierre; elle fut vendue à l'un de ses gendres par la veuve de Jean Bellegambe le 7 août 1545, alors que ce dernier était décédé vers 1532.

— Mme Fonrobert est nommée membre du jury du concours de chant du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

— La cour d'appel a rendu hier son jugement dans l'affaire des engins de chasse prohibés dont nous avons rendu compte. M. H... a été acquitté.

## BELGIQUE

**Bruxelles.** — Le gouvernement va présenter aux Chambres deux projets de loi; le premier édicte des mesures pénales contre l'ivrognerie; le second règle le travail des femmes et des enfants dans les mines et manufactures.

**Louvain.** — Dimanche, on a fêté solennellement à notre Université catholique le cinquantenaire d'un illustre savant, M. Van Beneden, dont la réputation est européenne, professeur de zoologie, d'anatomie comparée et de pathologie animale depuis 1836. M. Van Beneden est âgé actuellement de 77 ans. On espère qu'il verra l'an 1900 et plus. Le XX$^e$ siècle sera inauguré par lui.

**Bruges.**— Un incendie vient de détruire la la distillerie de MM. Van Muller. Les dégâts sont évalués à 100,000 fr., couverts par des assurances. On ignore comment et où le feu a pris naissance.

**Gand** — Nous apprenons que l'ignoble affaire des «cravates noires» va enfin être appelée devant la justice.

L'instruction est terminée depuis jeudi dernier et les prévenus sont assignés pour le 1$^{er}$ juillet prochain.

**Les Troubles de Renaix.** — *Cour d'appel de Gand. — Audiences des 21 et 22 juin.* — Il n'y a guère eu qu'un témoignage intéressant à l'audience de lundi, mais très intéressant celui-là, car il provoque les protestations de plusieurs prévenus, notamment de M. De Malander.

Trois prévenus désignés par M. Verbael, commissaire de police, comme ayant dit : *Wij zullen die zwarte luis* (M. Schwartz, expert de M. Grawitz) *kapot maken*, nient le dire qu'on leur reproche.

M. De Malander établit que le témoignage du commissaire est en contradiction avec celui du procureur du roi en ce qui concerne sa conduite. J'ai exposé ma vie pour sauver Grawitz, tandis que le commissaire prétend que je n'ai pas même donné à Grawitz le conseil de se retirer.

Le commissaire est aussi contredit par M. Schwartz.

A l'audience de mardi, trois dépositions importantes se sont produites.

M. le commissaire de police de Renaix affirme que M. de Malander, pour sauver Grawitz, l'a fait passer avec les gendarmes par les fenêtres de l'*Hôtel Lefebvre*.

M. le procureur du roi d'Audenarde nie le fait mais reconnaît que M. de Malander a traversé plusieurs fois la foule pour la calmer.

Une longue discussion s'engage au sujet de ces dépositions contradictoires que la Cour tâche vainement de concilier.

M. le capitaine Dethier fait un récit dramatique de l'intervention des chasseurs. Il se plaint de n'avoir vu ni bourgmestre ni police.

**Un désastre dans la Lys.** — Sous ce titre, nous lisons dans le journal *Chasse et Pêche :*

« Le 4 de ce mois une invasion d'eaux polluées, dont nous ignorons encore la cause, est venue frapper de mort tout le poisson de la Lys.

» Un témoin oculaire digne de foi, nous écrit que des centaines de paysans pourvus, les uns de sacs à pommes de terre attachés à des manches à balais, les autres de paniers dans les anses desquels ils avaient passé une longue perche, prenaient avec ces engins primitifs des poissons monstres; ils négligeaient les perches et les brochets de moins d'un kilogramme; ce témoin a vu prendre des anguilles de la grosseur d'une pinte et des carpes de huit à dix kilogrammes.

» Beaucoup de ces paysans, pour rapporter le poisson chez eux, ont dû aller chercher qui un véhicule, qui une charrette à chiens, qui une brouette.

» Ces milliers de poissons morts ou mourants flottaient à la surface de la rivière et leurs corps serrés les uns contre les autres couvraient les bords des deux rives jusqu'à trois mètres de la berge.

» Ne sachant pas à qui incombe la responsabilité de l'anéantissement en un jour de tout le poisson d'une rivière, nous nous abstiendrons de commentaires. »

**ÉTAT-CIVIL.** — **Roubaix.** — **Déclarations de naissances du 22 juin.** — Julienne Callenaere, rue Labruyère, 71. — Albert Cools, rue des Anges, 105. — Félix Manchoulas, rue Pauvrée, 42. — Hélène Tassart, rue des Longues-Haies, cour Desmet, 11. — Julien Loxemand, rue de Valenciennes, 38. — Albert Bal, Impasse Nabuchodonosor, 14. — **Déclarations de décès du 22 juin.** — Charlotte Dewalf, 65 ans, négociant, rue d'Inkermann, 65. — Jean Féret, 75 ans, tisserand, rue de Wasquehal, cour St-Joseph, 8. — Gustave Chenot, 2 ans, rue de Wattrelos, cour Loridan-Delaoutre, 20. — Georges Pollet, 4 ans, rue St-Pierre, 24. — Joseph Léonard, 4 mois, rue Ste-Elisabeth, 27. — Lannou, présenté sans vie, rue Saint-Maurice, 5.

**Tourcoing.** — **Déclarations de naissances du 22 juin.** — Jeanne Bermyn, rue du Tilleul. — Louis Glorieux, aux Phalempins. — Louis Cuvelier, rue du Tilleul. — Marie Desmets, rue St-Roch. — Victor Ladon, au Blanc-Seau. — Louis Delannoy, Issue Thaon. — Marie Lecoutre, rue du Jambon. — Eugène Lecomte, rue de la Belle-Vue. — **Mariages du 22 juin.** — Edouard Delahousse, 29 ans, représentant de commerce, et Pauline Baudart, 23 ans, sans profession. — **Déclarations de décès du 22 juin.** Sophie Duforeau, 72 ans 8 mois, sans profession, rue d'Havré.

## Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CHEVAL-DEWULF qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Rosine-Charlotte DEWULF, décédée à Roubaix, le 22 juin 1886, à l'âge de 65 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 23 courant, à 6 heures 1/2, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 24 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 65.

Les amis et connaissance de la famille ALLINCK-DEMEURIE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jeanne ALLINCK, décédée à Roubaix, le 23 juin 1886, à l'âge de 3 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le jeudi 24 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Barbieux, 2.


## LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REMOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.


## FAITS DIVERS

**Un nommé** Maurice L..., à Paris, avait demandé, par correspondance, 2,000 francs à une dame X..., rentière, en la menaçant, si elle ne lui donnait pas cette somme, de dévoiler à son mari de compromettants détails sur son passé. Ce maître chanteur avait été mal renseigné, et Mme X..., qui n'a rien à se reprocher, montra la lettre à son mari. M. X... s'empressa de la communiquer au commissaire de police, M. Beaurain.

Ce magistrat conseilla à Mme X... afin de prendre le coupable en flagrant délit, de lui porter les 2,000 fr. dans un café du boulevard Saint-Denis, où Maurice L... lui avait donné rendez-vous. Au moment où il serrait joyeusement les deux billets de banque dans son portefeuille, deux consommateurs assis à une table voisine lui saisirent chacun bras et l'arrêtèrent. C'étaient M. Beaurain, le commissaire de police, et M. Noailles, son secrétaire. L... tout penaud, dut les suivre après avoir restitué ses 2,000 fr. à Mme X...

**Mardi** matin, à onze heures, un monôme composé d'une centaine d'étudiants en médecine s'est formé boulevard St Michel, à Paris, pour se diriger vers la place du parvis Notre-Dame. Les étudiants étaient coiffés de chapeaux noirs et revêtus de grandes blouses blanches. En tête du cortège marchait un étudiant portant un mannequin représentant un des professeurs de l'Ecole.

Un groupe suivait, tenant des balais auxquels étaient fixés des torchons d'une blancheur douteuse. Arrivés sur le Pont-au-Double les étudiants formèrent le cercle, et après quelques paroles prononcées par l'un d'eux, ils jetèrent le mannequin dans la Seine. Se dirigeant ensuite vers la statue de Charlemagne, ils déposèrent torchons et balais sur le socle.

La police a ce moment a cru nécessaire de faire acte de présence. Des gardiens de la paix voulurent dissiper ce rassemblement tumultueux, mais les jeunes gens se reformèrent en monôme, et se dirigèrent de nouveau vers le boulevard Saint-Michel.

**La conférence** des avocats s'est réunie hier, à Paris, sous la présidence de M. Martini, bâtonnier, pour discuter la question suivante :

Un artiste dramatique dont le talent a été apprécié par un article de journal peut-il user du droit de réponse, en se fondant sur la loi de 1881 ?

MM. Houel et Blachez ont soutenu l'affirmative. MM. Desforges et Langlois, la négative ; ministère public, M. Lagasse.

La conférence a adopté la négative.

**Une bande de brigands** dans les Alpes-maritimes. — Depuis plusieurs semaines une bande de brigands s'est établie dans les Alpes-maritimes, entre Cannes et Nice, et elle terrorise les habitants par ses coups de main audacieux.

Pendant que toutes les brigades de gendarmerie des environs organisaient des battues pour découvrir leur retraite, la diligence qui fait le service entre Castellane et Grasse était assaillie à trois kilomètres du village de Séramon, par trois bandits qui, couchant le conducteur en joue, le sommaient d'arrêter. Le conducteur refusa d'obtempérer à cet ordre et il riposta par des coups de revolver aux coups de fusil qu'on tirait sur lui. Mais impuissant à soutenir plus longtemps cette lutte inégale et voyant que les voyageurs affolés n'étaient pas disposés à lui prêter appui, le conducteur retourna à la hâte à Séranon.

Pendant que les gendarmes les cherchaient dans les bois voisins, les bandits se dirigeaient sur Nice et ils assaillaient au centre même de la ville une jeune fille, employée d'un bureau de tabac qui, accompagnée du concierge de sa maison, un vieillard d'une soixantaine d'années, reportait chez elle la recette de la journée.

Avant qu'il eût le temps de se reconnaître, le vieillard, surpris par la soudaineté de l'attaque, tombait baigné dans son sang, tandis que la jeune fille se voyait arracher sa sacoche. Aux cris qu'elle se mit à pousser, les habitants du quartier se mirent à la poursuite des deux malfaiteurs mais ceux-ci, qui avaient une grande avance, disparurent du côté de la promenade des Anglais.

Quelques jours plus tard, à Auribeau, près Grase, quatre bandits faisaient irruption chez un un vieux propriétaire et, lui mettant un canon de revolver sous le menton, le sommaient de révéler où il avait caché son argent.

Les populations de l'arrondissement de Grasse sont sous le coup d'une terreur indicible, les cultivateurs n'osent plus se rendre à leurs champs, et l'on n'ose s'écarter à quelques kilomètres d'un village sans se faire accompagner par des gens armés.

Une centaine de gendarmes ont été mis sur pied à la recherche de ces bandits insaisissables, mais jusqu'ici tous leurs efforts ont échoué et l'on croit qu'on devra recourir à la troupe pour s'emparer de ces malfaiteurs.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

**Une préfecture mal épurée**

Paris, 23 juin. — On a été fort surpris, et encore plus mécontent, au Ministère de l'intérieur, du refus catégorique de M. Hendlé, le préfet de la Seine-Inférieure, qui a prévenu M. Sarrien que ni lui ni son secrétaire général ne se chargeraient de faire notifier à Monsieur le comte de Paris « la loi d'expulsion », contre laquelle tout le monde proteste dans la Seine-Inférieure.

**Démission du colonel du 12$^e$ chasseurs**

Rouen, 23 juin. —Le colonel de Bonneval, commandant le 12$^e$ régiment de chasseurs à cheval, l'ancien régiment du duc de Chartres, en garnison ici, a donné hier sa démission.

**Tripotages municipaux**

Marseille, 23 juin. — Le docteur Blanc-Aillaud, on le sait, a été expulsé récemment du conseil municipal comme compromis dans l'affaire des pots-de-vin, dite de l'assainissement Charavel, dont il a été rapporteur.

Cet édile dégradé a écrit ce soir au maire et, en lui adressant sa démission, il se prétend injustement calomnié et dit qu'il n'a pas pu se défendre en séance publique.

On dit que de graves révélations ont été faites aujourd'hui devant le juge d'instruction, contre l'adjoint Lapeyre, qui est également impliqué dans l'enquête judiciaire.

**Une affaire entre ouvriers et patrons devant le Tribunal de Commerce de Reims**

Reims, 23 juin. — Dernièrement, un certain nombre d'ouvriers tisseurs de la maison C. Rogelet et Cie ont assigné leurs patrons devant le conseil des Prudhommes en paiement d'une somme totale d'environ *35.000 francs* assurant que le nombre de duites posées sur leurs billets de paie était inférieur à celui qui leur était réellement dû. M. Rogelet ayant fait défaut, quarante-neuf jugement ont été rendus. Cette affaire sera plaidée aujourd'hui à 2 heures devant le tribunal de commerce de Reims.

## DERNIERE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)*

**L'expulsion — L'effet produit en province Le départ des princes**

Paris, 23 juin. — MM de Freycinet et Sarrien ont eu ce matin une longue entrevue au sujet de la conduite à suivre pour l'exécution de la loi d'expulsion. M. Sarrien a reçu ce matin plusieurs préfets qui ne lui ont pas dissimulé le mauvais effet produit par la loi d'expulsion.

Dieppe, 23 juin. — La vapeur *Victoria* est parti ce matin pour le Tréport afin d'y mener M. le comte de Paris.

Paris, 23 juin. — Le prince Victor partira à 6 h.50 pour Bruxelles accompagné de son secrétaire, M. Blanc, ancien sous-préfet.

**L'expulsion et la presse anglaise**

Londres, 23 juin. — Les journaux anglais blâment l'expulsion des princes; ils disent que le gouvernement français a eu tort de céder à un mouvement de l'opinion provoquée par des rivaux politiques.

**Les commissions à la Chambre**

Paris 23 juin. — La commission de l'armée a nommé M. de Mahy président ; MM. Morillon et Le Hérissé secrétaires.

La commission du traité de navigation avec l'Italie a nommé M. Rouvier président, et M. Arène secrétaire.

**Démission de M. Foucher de Carrel**

Vienne, 23 juin. — On annonce que M. Foucher de Carrel, ambassadeur de France, donne sa démission.

**Les grèves en Belgique**

Bruxelles, 23 juin. — M. Pohaut, délégué des carriers, a eu une entrevue avec le ministre de l'intérieur au sujet de la grève. Les grévistes réclament un salaire uniforme, le paiement par quinzaine et la journée de travail de 12 heures.

Le ministre a promis d'essayer de produire une entente.

**Terrible incendie à Boston**

Londres, 23 juin. — Un grand incendie a détruit hier l'atelier des tramways à Boston. Il y a douze morts.


## COMPTOIR DE CHANGE

**Roubaix, 6, rue de la Gare, près la Place**

**Emile VION**

Maison de confiance connue et fondée à Lille en 1851

ACHAT ET ESTIMATION

*d'or, d'argent et de diamants*

CONSEIL A SUIVRE

AU PRIX DE 150 FRANCS

On peut acheter les obligations 3 0/0 du CRÉDIT FONCIER, émission 1885, remboursables à 500 fr. et participant chaque année à **6** tirages A chaque tirage : 1 lot de **100,000** fr.; 1 lot de **25,000** fr.; 6 lots de **5,000** fr.; 45 lots de **1,000** fr.

Vendre les Obligations Lille 1860, 1863, Anvers 1874, 1882, Bruxelles 1879, qui, toutes, perdent au remboursement 6 à 14 fr., *tandis que les Obligations Foncières gagnent toujours au remboursement* **50 francs**.

N. B. — Les obligations foncières sont libérées de trois versements.

## CRÉDIT LYONNAIS

*Société anonyme fondée en 1863*

CAPITAL : 200 MILLIONS

Ag. de Roubaix, rue St-Georges, 21.

Ag. de Tourcoing, r. de l'Hôtel-de-Ville, 3.

Dépôts remboursables : à 5 ans, 5 %. l'an ; — à 3 ans, 4 1/2 %. l'an ; — à 2 ans, 4 %. l'an ; — à 18 mois, 3 1/2 %. l'an ; — à 1 an, 3 %. l'an ; à plus court terme et à vue, à des taux divers. Prêts sur Titres français et Etrangers, Escompte et Recouvrements. Délivrance de chèques, traites, lettres de crédit sur France et Etranger. Garde de titres. Réguularisations de titres. Ordres de Bourse, sans commission. Vente **sans frais** des Obligations de chemins de fer aux prix des Cies. Souscriptions **sans frais.** Vente et achat de monnaies étrangères. Escompte de coupons divers. Paiement immédiat et **sans frais**, des *Coupons, Rentes Françaises, Obligations Villes de Paris, Actions et Obligations des Cies Paris-Lyon-Méditerranée, Quest, Est, Midi, Orléans et Nord, et autres Sociétés de Chemins de Fer, de Banque, etc., etc.*

## LA HAUSSE DU CRÉDIT FONCIER

**Bénéfices importants à réaliser en un mois**

en achetant immédiatement **25 actions** à prime du *Crédit Foncier* avec **160** fr. de couverture. CAPITAL GARANTI. — Lire l'étude sur le *Foncier* publiée par la **GAZETTE, 28, rue St-Lazare, Paris.** *Envoi franco sur demande.* 12910

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.**

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

*Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris*

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen, Aix, Alais, Albi, Alençon, Amiens, Angers, Angoulême, Annecy, Annonay, Apt, Arles, Arras, Auch, Aurillac, Auxerre, Avignon, Bar-le-Duc, Bayonne, Beauvais, Belfort, Besançon, Béziers, Blois, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourges, Brest, Brive, Caen, Cahors, Cambrai, Carcassonne, Carpentras, Castres, Cette, Chalon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chartres, Châteauroux, Chaumont, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Dax, Dieppe, Dijon, Douai, Dreux, Dunkerque, Elbeuf, Epernay, Epinal, Fontainebleau, Gaillac, Grenoble, Havre (le), Honfleur, La Rochelle, Laval, Lille, Limoges, Lisieux, Lodève, Lorient, Lyon, Mâcon, Mans (le), Marmande, Marseille, Montauban, Montereau, Montluçon, Montpellier, Moulins, Nancy, Nantes, Narbonne, Nevers, Nice, Nîmes, Niort, Orléans, Pau, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Puy (le), Reims, Rennes, Rive-de-Gier, Roanne, Rodez, Roubaix, Rouen, St-Brieuc, St-Etienne, St-Germain en Laye, St-Lô, St-Malo, St-Servan, St-Quentin, Saumur, Sedan, Sens, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Valence, Valenciennes, Versailles, Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE :

Colmar, Francfort-s-M. Guebwiller, Metz, Mulhouse, Strasbourg

**Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons** Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — **Opérations sur Titres** (Conversions, renouvellements, échanges). — **Garde de Titres. — Envois de fonds** (Départements, Algérie et Etranger). — **Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances** (Vie, Incendie, Accidents). — **Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse. etc.** 12911d


## ADRESSES COMMERCIALES

*de Roubaix-Tourcoing*

### TISSAGE-FILATURE

**ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE**

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.) 1


*DESCHAMPS Frères*

*Mécaniciens-Fondeurs, brevetés S. G. D. G.*

**141, Grande-Rue, Roubaix**

Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissage. 500

*Edouard DEFRETIN*

TOURNEUR EN BOIS

*15, rue Plutarque, 15, Roubaix*

Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

*Gustave FOURMOY*

**Rue Philippe-le-Bon, 34, Roubaix**

Spécialité de collets crapaudines et étuis de dévidoirs, pour filatures, en tous genres.

Plates bandes en fer et bronze, pour métiers à filer et autres.

Repointage et réparations de broches.

25 ans d'expérience. 502

Manufacture de caisses d'emballage pour les tissus, filatures de cotons et laines, caisses pour chicorée, boîtes en volige pour bonneterie, parfumerie, amidonnerie, etc., etc.

ÉLIE DESQUESNES

Angle des rues de la Gare et Nationale

Ateliers et scierie mécanique, rue Solférino, reliés par téléphone. 503

CORROIERIE

MICHON Frères

**Rue St-André, 7 et 9, Roubaix**

Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions.

Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières, etc. 504

TANNERIE, CORROIERIE, FABRIQUE DE TAQUETS

*Clément DUPIRE, Roubaix*

Rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22

Préparation spéciale brevetée s. G. D. G., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. *Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc.* 503

CONSTRUCTION ET RÉPARATION DE ROULEAUX D'ÉMERI

*pour cardes et pour tissages mécaniques*

Planchettes, Toiles et meules d'émeri pour cardes

TOILES A POLIR POUR MÉCANICIENS

Maison fondée en 1850

*Charles DASSONVILLE*

**Rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix**

505

La Mon Duthoit & Lefebvre

**rue du Luxembourg**

offre à MM. les Industriels, des Huiles Minérales russes à graisser, provenant des meilleures fabriques de Bakou, à des prix très réduits.

Livraisons faites en fûts d'origine

524

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armure pour tissage mécanique. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Fonderie de cuivre. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres.

DEBRIE & LEMAN

**Rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing**

525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres mouvements six et douze boites.

Pièces détachées, mécaniques, armures, montages de jacquards.

*Désiré Honoré*

**Roubaix, Rue Bernard, 19, Roubaix**

529


# COMMERCE

## LAINES

**Enchères publiques de laines de Roubaix-Tourcoing.** — *Ventes de Roubaix du 22 juin.* — Bien qu'il y ait un bon concours d'acheteurs la mise à prix se fait sans grand entrain. Nous exceptons toutefois les beaux déchets qui ont obtenu les honneurs de la journée et ont encore gagné dix pour cent sur les cours d'avril ; ainsi les déchets blancs de filature ont trouvé preneurs aux prix de 4 fr. 40 à 4 fr. 75.

Les autres genres, la Blousse en particulier, ont donné peu de résultats : la raison en est peut être un peu dans la fixation par les détenteurs de limites trop élevées. Ainsi on a offert pour de la blousse Buenos-Ayres 3 fr. à 3 fr. 20 prix non acceptés.

Environ 320 lots ont été adjugés.

**ANVERS**, 22 juin.

Marché ferme. Il été traité 59 balles de laine La Plata suint et 301 balles Australie dito.

**BOURGES**, 21 juin.

A notre foire, on a vendu 30.000 kil. de laines de 1.20 à 1.40 le kil. ; en 1885, on avait vendu 21.000 kil de 1.10 à 1.20, et en 1884, 25.000 kil. de 1.25 à 1.50.

Les prix de cette année sont donc meilleurs que ceux de 1885, mais encore inférieurs à ceux de 1884.

**GIEN**, 19 juin.

Aujourd'hui était la foire aux laines : beaucoup d'acheteurs, peu de drapées de laines sous la halle ; la vente s'est faite activement, en hausse sur l'année dernière de 20 à 25 c. par kil. Le cours était de 1.10 à 1.25, à déduire 4 0/0 payable comptant.

**BERLIN**, 21 juin.

La foire est terminée. Les recettes ont été de 14.636 quintaux dont il est resté invendu 3.636 quintaux. L'approvisionnement total a été de 94.560 quintaux, dont 20.000 quintaux laines en passage, 11.000 quintaux vendus à la foire et 30.000 quintaux dans les magasins de la ville. Le stock actuel est de 33.560 quintaux. Des 41.000 quintaux vendus 18.000 ont passé entre les mains des fabricants et 23.000 entre celles des peigneurs.

**KIRCHEIMUTECK**, 21 juin.

Les arrivages à la foire de cette année comportent jusqu'à présent environ 9.000 quintaux. Les acheteurs sur place sont très nombreux. Les prix s'établissent en hausse de 8 à 10 0/0 sur les cours de 1885. Les arrivages continuen .

**LUBECK**, 21 juin.

Arrivages à la foire de cette année 4.000 quintaux. Le résultat a été favorable. Des bergeries renommées se sont vendues aux pleins cours de l'année dernière et partiellement à des prix plus élevés. Les laines grosses, au début peu recherchées à cause des prétentions trop élevées de détenteurs, se sont traitées plus tard de 90 à 110 Rm. fines laines de 110 à 125 Rm., même à 130 Rm. Le lavage des laines a été satisfaisant et, dans quelques cas, supérieur à 1885.

**ULM**, 19 juin.

Les recettes totales ont été de 4.700 quintaux dont la totalité se trouve maintenant vendue. Prix en hausse de 2 à 11 Rm, suivant conditionnement de la marchandise. Les meilleures laines bâtardes, qui formaient le gros des apports, ont obtenu 120 à 130 Rm, quelques lots ont même été payés jusque 136 à 142 Rm ; grosses laines et mélangées 110 à 119 Rm.

## COTONS

Télégrammes communiqués par M. Bulteau-Grymonprez.

**LE HAVRE, 23 juin.**

Ventes : 730 balles. Marché ferme.

**LIVERPOOL, 23 juin.**

Ventes : 10,000 balles. Marché ferme.

**NEW-YORK, 22 juin.**

Middling Upland, 9 1/8. Ventes 2,000 balles. Inchangés.

**LE HAVRE, mercredi 23 juin.**

*(Dépêche spéciale)*

| | 22 juin 11 h. | 22 juin 4 h. | 23 juin 11 h. | | 22 juin 11 h. | 22 juin 4 h. | 23 juin 11 h. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Juin. | 57 1/4 | 57 3/8 | 57 3/4 | Déc.. | 58 1/2 | 58 3/8 | 58 7/8 |
| Juill. | 57 1/4 | 57 1/4 | 57 3/4 | Janv. | 58 3/4 | 58 5/8 | 59 1/8 |
| Août. | 57 5/8 | 57 1/2 | 58 1/8 | Fév.. | 59 .\| . | 59 .\| . | 59 3/8 |
| Sept. | 58 .\| . | 58 .\| . | 58 1/2 | Mars. | 59 1/4 | 59 1/4 | 59 5/8 |
| Octo. | 58 3/8 | 58 3/8 | 58 7/8 | Avril. | .. .\| . | .. .\| . | .. .\| . |
| Nov.. | 58 1/4 | 58 1/8 | 58 3/4 | Mai... | .. .\| . | .. .\| . | .. .\| . |

Par câble de M. SIEGFRIED GRUNER, président du Cotton-Exchange

**NEW-YORK, mardi 22 juin** (Clôt.)

Ventes : 66.000 balles. Marché ferme.

Recettes 2,000 balles, contre 100 en 1885, et 500 en 1884.

Total de la semaine : 13.000 balles, contre 1,600 en 1885 et 1,800 en 1884.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Juin..... | 9 14 | Octobre..... | 9 09 | Février.... | 9 23 |
| Juillet..... | 9 19 | Novembre.. | 9 04 | Mars..... | 9 33 |
| Août..... | 9 32 | Décembre.. | 9 07 | Avril..... | . .. |
| Septembre. | 9 18 | Janvier.... | 9 15 | Mai..... | . .. |

Télégramme communiqué par M. LEON CLERC :

**LIVERPOOL**, 23 juin, 11 h. 21, matin.

Ventes : 10.000 balles Marché ferme, 1 à 2/64 de hausse.

*Cotations :* Juin-Juillet 5 5/64. — Juillet-Août 5 5/64. — Août-Septembre 5 6/64. — Septembre-Octobre 5 3/64. — Octobre-Novembre 4 63/64. — Novembre-Décembre 4 63/64. Décembre-Janvier 4 62/64.

**LE HAVRE**, 22 juin.

La dépêche des Etats-Unis relatait une avance de 1/16 à Mobile.

Les futurs étaient en baisse partielle de 1 point à New-York et de 1 à 2 points à New-Orléans,

Le bulletin des ventes, arrêté à midi, comporte 306 balles dont 216 b. Amérique, 50 balles de l'Inde et 40 b. divers.

*4 heures.* — A Liverpool, ventes 8.000 b.

A l'ouverture, à New-York, marché calme. Baisse, 1 point.

Ici, la demande a été modérée et les avis de Liverpool ont pesé quelque peu sur les transactions de notre marché, dont les prix sont soutenus.

En livrable nous n'avons rien noté.

Le terme, au début en recul de 1/8 sur novembre, était en clôture, en avance de 1/8 sur le courant et en baisse partielle de 1/8.

Le bulletin des ventes, arrêté à 4 heures, comporte 528 balles dont 438 balles Amérique, 50 b. de l'Inde et 40 b. divers.

**LIVERPOOL**, 22 juin.

*10 heures 50.* — Ventes 8.000 b. Marché calme. Importations. 13.000 b.

Futurs, sans changement, calmes.

*12 heures 32.* — Ventes 8.000 balles ; marché languissant, avec une demande limitée.

Futurs, inactifs, sans affaires jusqu'à présent.

*2 heures 15.* — Ventes 8.000 balles dont 7.000 b. pour la consommation. Marché languissant, avec une demande modérée.

Surates soutenus, sans changement cotable dans les prix ; futurs, langu